



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



# ÉCOPHYTO 2

MISE EN OEUVRE DES ACTIONS  
EN PAYS DE LA LOIRE

BILAN AU 30 JUIN 2019





## SOMMAIRE

---

<b>Mise en place d'une gouvernance et d'une feuille de route régionales</b>	<b>p. 4</b>
Définition et mise en place de la gouvernance régionale	p. 4
Elaboration de la feuille de route régionale	p. 5
<b>Actions menées en lien avec les missions du comité régional agriculture</b>	<b>p. 6</b>
Les groupes de fermes DEPHY	p. 6
Les groupes de fermes "30 000"	p. 6
L'animation en région du réseau des animateurs des groupes	p. 8
La promotion des alternatives et des pratiques économes	p. 9
<b>Actions menées en lien avec les missions du comité régional épidémiologie</b>	<b>p. 11</b>
La surveillance biologique du territoire	p. 11
Le suivi des effets non intentionnels	p. 11
<b>Actions menées en lien avec les missions du comité régional JEVI</b>	<b>p. 12</b>
Une animation régionale pour accompagner les acteurs en JEVI vers le zéro phyto	p. 12
<b>Actions menées en lien avec les missions du comité régional bassins versants</b>	<b>p. 13</b>
Une instance régionale dédiée pour échanger sur Écophyto avec les acteurs de l'eau	p. 13
<b>Actions menées en lien avec les missions du comité régional indicateurs et synthèse</b>	<b>p. 14</b>
Une nouvelle instance pour parler des sujets majoritairement portés par l'Etat	p. 14
Des dispositifs régionaux pour améliorer la connaissance de la contamination des milieux	p. 14
Un outil régional de suivi des achats de substances actives en région	p. 15
Un appui aux établissements de formation	p. 16
Connaitre et prévenir pour limiter les risques d'expositions	p. 17
Des communications sur la réglementation, la prévention et les mesures de protection	p. 17
<b>Elargissement de la gouvernance, de l'animation et de la communication</b>	<b>p. 18</b>
La mise en place d'une gouvernance et d'une animation élargies au niveau régional	p. 18
<b>Pour en savoir plus</b>	<b>p. 20</b>
<b>Glossaire - Lexique</b>	<b>p. 23</b>

## ► MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ET D'UNE FEUILLE DE ROUTE REGIONALES

### ► Définition et mise en place de la gouvernance régionale

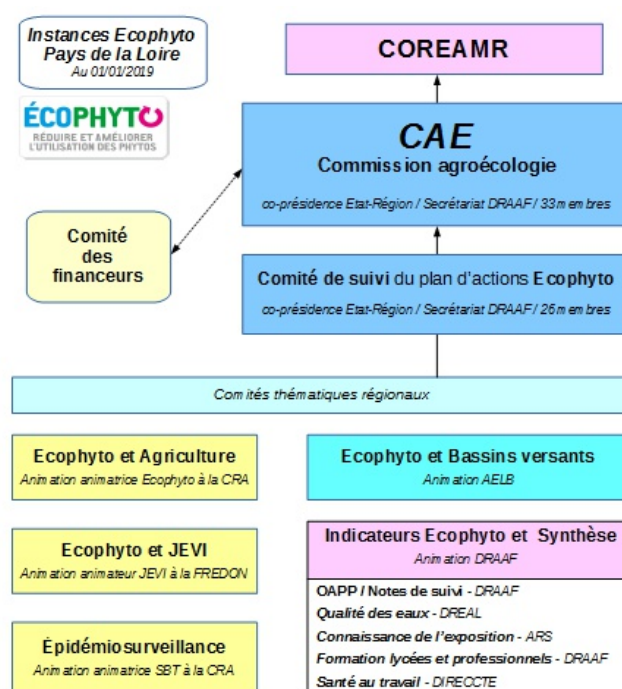
Suite à la publication de la circulaire du 1er juillet 2016, la Région a été sollicitée pour participer au comité des financeurs Écophyto et coprésider la future commission agro-écologie à installer, ce qu'elle a accepté.

Le comité des financeurs est ainsi devenu rapidement un lieu incontournable de programmation, d'avis officiel et/ou de validation (gouvernance, feuille de route, appels à projets, etc.), avec un rythme de 3 à 4 réunions et/ou sollicitations par an. Outre la programmation des crédits régionaux dédiés au plan Écophyto (1,93 M€/an), le comité des financeurs a également permis de renforcer la convergence des financements apportés en propre par chaque structure, afin de porter plus efficacement les priorités de la feuille de route régionale.

Un projet de gouvernance, élaboré au regard des instances existantes avec une volonté affirmée de clarification des périmètres et des rôles de chaque commission, comité ou groupe de travail, a été élaboré et soumis à la validation du comité des financeurs en juin 2017, puis validé par le comité de suivi en novembre 2017.

Les comités techniques régionaux thématiques ont vu leurs lettres de mission validées en avril 2018 puis installées progressivement. Chaque instance a été réunie une à plusieurs fois à ce jour, sans compter les divers

groupes thématiques spécialisés associés (santé au travail, exposition et santé, formation, suivi des pesticides dans les cours d'eau et dans l'air ambiant, observatoire des achats de substances actives, gestion des signalements, etc.).



Un travail d'ajustement de cette gouvernance a été amorcé en juin 2019 pour l'adapter aux nouvelles priorités du plan Écophyto 2+ (montée en puissance des groupes de fermes engagées dans la transition agro-écologique, du volet exposition aux substances actives et impacts sur la santé, formation des apprenants et des professionnels, notamment), et pour intégrer davantage les acteurs des secteurs de la santé (ARS) et de la recherche (DRRT).

## ► MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ET D'UNE FEUILLE DE ROUTE REGIONALES

---

### ► *Elaboration de la feuille de route régionale*

Le comité des financeurs a rapidement lancé les travaux d'élaboration d'un diagnostic régional, réalisé au second semestre 2017, puis d'un plan d'action régional début 2018 qui a ensuite fait l'objet d'une consultation élargie auprès de plus de 120 acteurs de la région.

Une feuille de route amendée a ensuite recueilli l'avis favorable du comité des financeurs en juin 2017 puis du comité de suivi en octobre 2017, avant d'être officiellement validée en CAE en février 2018 et diffusée largement aux acteurs régionaux.

---



## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL AGRICULTURE

### ► Les groupes de fermes DEPHY

Le premier chantier lancé dans le cadre du plan Écophyto 2 a été celui du réengagement et de l'élargissement du réseau DEPHY, avec un premier appel à projets national lancé en 2016, et un second début 2017 pour compléter le réseau et atteindre 3 000 fermes engagées au niveau national.

La situation des Pays de la Loire était ici particulière, par la densité et la diversité des groupes dès la création du dispositif (2010-2011-2012), avec un total de 25 groupes. L'objectif était donc de maintenir ce réseau en l'améliorant encore si possible.

Cet objectif est atteint, avec 23 groupes engagés jusque 2021-2022, animés par des structures variées (réseau chambres d'agriculture, GAB, CIVAM, coopératives, BHR et IDfel), répartis sur l'ensemble des départements de la région et toutes les grandes filières végétales identifiées.

L'essentiel des groupes étant engagé depuis de nombreuses années, le renouvellement du réseau constituera un enjeu important à moyen terme, afin d'éviter un éventuel essoufflement. Un allègement des contraintes de capitalisation et une réflexion sur un système assurantiel pour les fermes engagées pourraient constituer des pistes de remotivation et de consolidation d'un dispositif essentiel car apportant la démonstration, par la preuve sur le terrain, qu'une réduction est possible sans impact économique inacceptable.

### ► Les groupes de fermes "30 000"

La création et la définition tardive des modalités de gestion de l'enveloppe de 30 M€ à l'été 2016 n'a pas permis de lancer un appel à projets pour recruter les premiers groupes "30 000 fermes". Les crédits ont donc été affectés aux dispositifs PCAE végétal et CAB sur cette campagne.



#### PAYS DE LA LOIRE

Les exploitations DEPHY et 30 000

Les contrats territoriaux

pollutions diffuses

Filières des exploitations

- Arboriculture
- Grandes cultures  
Polyculture-élevage
- Horticulture
- Légumes/Maraichage
- Viticulture

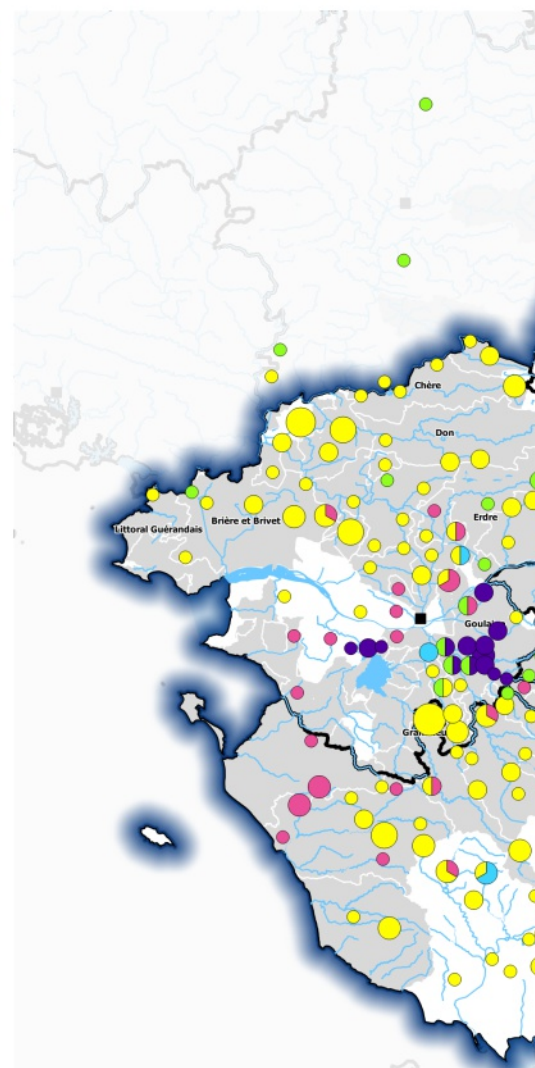
Nombre d'exploitations à l'échelle des communes

- 1
- 2
- 3 à 5
- 6 à 8
- 9 et 10

Sources :  
- AELB  
- DRAAF

BDCarto IGN - AELB - MLO  
11/07/2018 -  
pdf\_exploitations\_ecophyto.ags

0 10 20 km



## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL AGRICULTURE

A partir de 2017, l'enveloppe régionale a été ventilée entre les dispositifs des "30 000 fermes" et du PCAE végétal, avec une affectation des reliquats des appels à projets vers la CAB.

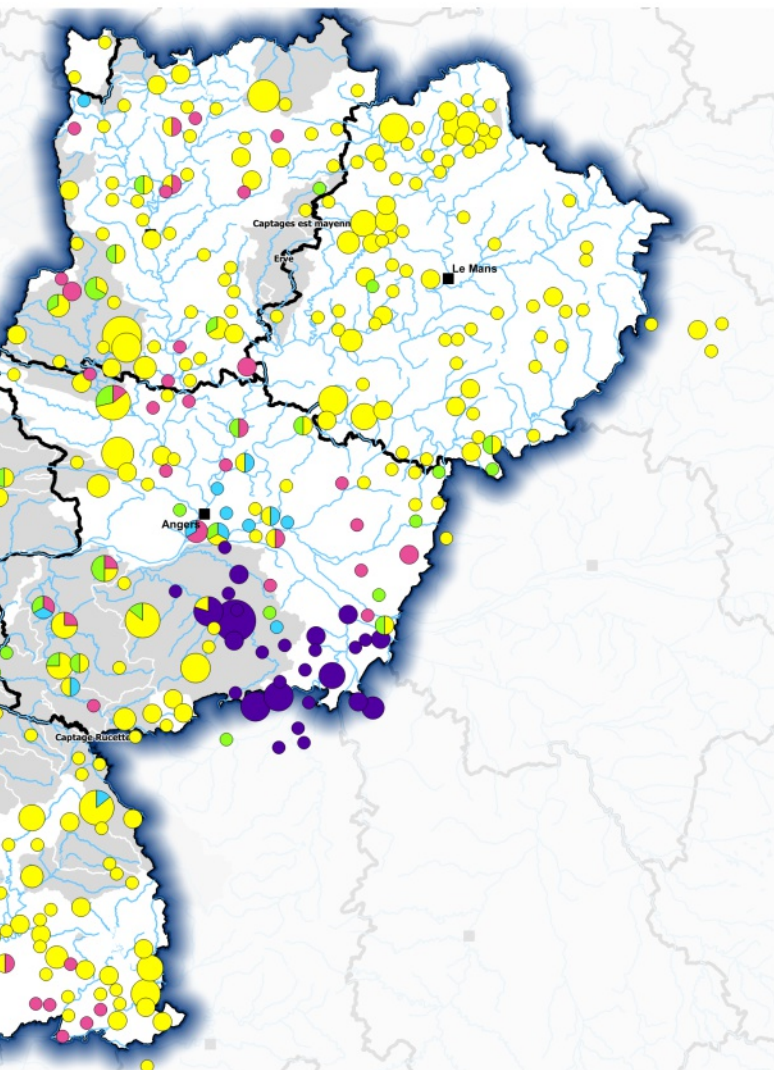
La mise en place du dispositif des "30 000 fermes" s'est appuyée sur un appel à manifestation d'intérêt lancé en janvier 2017, qui a fait l'objet d'un retour fort avec 78 réponses.

Les fiches d'intention déposées ont permis de finaliser un premier cahier des charges, sous l'impulsion de la DRAAF et avec l'appui des têtes de réseaux volontaires (CRA, CAB, FRCIVAM) et de l'AELB.

Ce cahier des charges est ajusté chaque année avec les partenaires afin de l'adapter aux priorités, de l'améliorer sur la forme et de le simplifier au maximum. Il intègre le financement d'un temps d'animation d'environ 0,2 ETP par an et une aide aux frais directs.

Si le premier appel à projets, lancé lors de l'été 2017 avec 26 projets retenus, a été un réel succès, seuls 10 projets ont été retenus en 2018 et 5 en 2019. Cette érosion peut s'expliquer notamment par la difficulté des structures animatrices à dégager du temps d'animation et à mobiliser de nouveaux groupes d'agriculteurs, et par la dégradation des conditions de financement de l'AELB (passées d'un taux théorique de 60 % à 50 % et d'un plafond journalier de 500 €/jour à 420 €/jour).

Par ailleurs, la région des Pays de la Loire se distingue avec le lancement depuis 2018 d'un appel à projets allégé visant à soutenir l'émergence de projets en amont de la constitution d'un groupe "30 000" ou d'un groupe GIEE. Le dynamisme de cet appel à projets "Émergence", avec 42 groupes engagés à ce jour, a pu retarder d'une année la candidature aux AAP "30 000 fermes" et GIEE, mais avec en contrepartie une maturité plus grande



## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL AGRICULTURE

pour les projets déposés, et une capacité à entraîner plus facilement des agriculteurs initialement moins impliqués.

Enfin, il convient de noter que les coopératives sont peu impliquées à ce stade, dans l'attente des modalités définitives qui seront arrêtées dans le cadre de la séparation de la vente et du conseil, et des certificats d'économie de produits phyto-pharmaceutiques. Toutefois, certaines d'entre elles ont déjà manifesté leur volonté de déposer plusieurs dossiers lors de l'appel à projets 2020.

L'objectif affiché en région est d'engager dans les dispositifs DEPHY et "30 000" d'ici 2021 au moins 2 000 exploitations disposant d'un atelier végétal. Cet objectif ne pourra cependant être atteint qu'à travers une forte mobilisation de l'ensemble des réseaux et structures qui accompagnent les agriculteurs en Pays de la Loire.



### ► *L'animation en région du réseau des animateurs des groupes*

Les groupes DEPHY et "30 000" de la région présentent une grande variété de structures porteuses, de filières engagées, de territoires concernés, de typologies d'exploitations, d'enjeux (zones sensibles et filières végétales consommatrices) et de sujets (lien avec les acteurs de la filière, enseignement, CUMA, distributeurs, recherche...). Pour favoriser une transversalité et une émulation optimales entre ces différents groupes, il semblait important de solliciter et mobiliser les animateurs.

Cette mobilisation des animateurs de groupes DEPHY et "30 000 fermes" se révèle très satisfaisante, avec une bonne participation aux actions organisées par la gouvernance (réunions d'échange et de travail des animateurs, élaboration de supports de communication régionale, tenue du stand Écophyto et interventions lors du SIVAL, journées régionales sur la capitalisation, colloques, etc..).

De même, on observe un appui intéressant des ingénieurs territoriaux présents localement (3 sont basés en région, dont 2 en polyculture-élevage - grandes cultures et un en viticulture, et un à proximité en Ille-et-Vilaine, en maraîchage). Ils contribuent à appuyer l'animation régionale en DRAAF et en CRA.

## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL AGRICULTURE

---

Un travail vient également d'être lancé pour faciliter la capitalisation dans ces groupes, la coordonner et la valoriser au niveau régional. Deux journées régionales ont également été réalisées en septembre 2017 et en mars 2019 afin de permettre à des agriculteurs, des étudiants et des conseillers en développement agricole de rencontrer des exploitants qui ont mis en place des démarches agroécologiques, et qui viennent témoigner entre pairs de leur expérience.

Des réflexions ont de plus été lancées pour élargir cette animation régionale aux GIEE voire aux groupes opérationnels du PEI, en dépassant le type de dispositif concerné par l'animateur et avec une entrée par thématiques communes (filière végétale, capitalisation, ESR, méthodes d'animation ou de capitalisation, etc.).

L'animation de ces dispositifs et la capitalisation des résultats qui y sont obtenus nécessitent toutefois un investissement humain important, qui n'est pas entièrement satisfait par les moyens humains financés par l'AFB (1 ETP) et le PRDAR (0,2 ETP). La DRAAF réfléchit actuellement au financement d'un demi-ETP supplémentaire en CRA pour l'année 2020, pour mener à bien l'ensemble de ces actions qui sont jugées prioritaires et dépassent le cadre normal d'intervention de la CRA.



### ► *La promotion des alternatives et des pratiques économes*

L'animation régionale a élaboré régulièrement des supports de communication pour faire connaître les groupes et les projets portés par les fermes DEPHY et "30 000" en Pays de la Loire, et en diffuser les résultats (fiches-trajectoires notamment).

Des groupes de travail ont également été mis en place pour progresser sur des problématiques fortes en région, comme la contamination des eaux brutes (plaquette sur l'utilisation du glyphosate), des eaux traitées (plaquette sur le métaldéhyde) ou des contaminations de cultures non-cibles entraînant des pertes économiques (plaquette sur le prosulfocarbe en cours de conception).

## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL AGRICULTURE

---

Par ailleurs, plusieurs acteurs agricoles de la région sont impliqués dans des projets en lien avec le plan de sortie du glyphosate et qui donneront lieu à des communications régionales dès 2019, à savoir :

- le projet ALTR Glypho, porté (hors du cadre Écophyto) par la chambre régionale d'agriculture, Arvalis et l'Union des CUMA, financé par la Région et le PRDAR, et qui vise à évaluer la faisabilité de techniques alternatives à l'utilisation du glyphosate dans les différents contextes de grandes cultures et polyculture-élevage des Pays de la Loire.
- le projet CAP Sans Glypho, porté (dans le cadre du plan Écophyto) par les chambres d'agriculture des Pays de la Loire, de Bretagne, de Nouvelle-Aquitaine et du Cher, financé par l'AFB, qui a pour objectif d'orienter les agriculteurs vers la sortie du glyphosate à travers l'organisation de demi-journées techniques multipartenariales (démonstrations de matériels, témoignages, visites de parcelles...), entre 2019 et 2022 pour l'ensemble des filières végétales.

Enfin, les fonds Écophyto non consommés gérés par l'AELB ont été réorientés vers le PCAE végétal et la CAB, qui participent à l'atteinte des objectifs de réduction fixés dans le plan Écophyto.

---



## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL EPIDEMIOSURVEILLANCE

---

### ► *La surveillance biologique du territoire*

La gouvernance régionale et la répartition initiale des filières entre les structures chargées d'animer la surveillance n'ont pas été modifiées par le plan Écophyto 2.

De même, l'évolution du Bulletin de santé du végétal (BSV) et la remontée des observations dans EPIPHYT se sont poursuivies et ont donné lieu à de constantes améliorations.

Parallèlement, plusieurs actions-phares ont été réalisées depuis 2016. Ainsi, en 2018, la mise en place de pièges connectés sur l'ensemble des filières (sauf en JEVI) a constitué un temps fort. Ils ont présenté un réel avantage en viticulture et en ornement, même si cela reste à confirmer pour les autres filières. Cette action est reconduite en 2019.

Toutefois, l'évènement majeur qui a sollicité le plus l'équipe d'animation est sans aucun doute l'organisation d'un colloque régional en décembre 2017. Celui-ci avait pour objectif de susciter le recrutement de nouveaux observateurs, pour en compenser l'érosion constatée.

Suite à ce colloque, des "Ateliers du BSV" ont été organisés en 2018 en grandes cultures, viticulture et JEVI, sous la forme de demi-journées thématiques, permettant de communiquer à nouveau sur le BSV et poursuivre la recherche de nouveaux observateurs.

Toutefois, la baisse importante du budget pour l'année 2019 (-23 %) a impacté négativement la dynamique mise en place depuis deux ans dans la région. L'objectif actuel est de réussir à maintenir l'ensemble des filières (y compris celle JEVI que la majorité des régions a abandonné), mais en diminuant le nombre de bioagresseurs suivis dans les filières où le temps d'animation a été réduit.



### ► *Le suivi des effets non intentionnels*

Afin de répondre à la forte demande des acteurs de la SBT, la gouvernance régionale a financé et participé à la création d'une plaquette d'information sur les premiers résultats du suivi des effets non intentionnels des pratiques agricoles en Pays de la Loire.

## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL JEVI

---

### ► *Une animation régionale pour accompagner les acteurs en JEVI vers le "zéro phyto"*

La DRAAF et la DREAL financent historiquement, avec l'appui de l'AELB, un poste d'animation en région sur le volet non agricole, en complément de celui financé en CRA par l'AFB. Ce poste, porté par la FREDON, a permis de sensibiliser les jardiniers amateurs, les collectivités, les gestionnaires d'infrastructures et les professionnels non agricoles (paysagistes notamment) à la réduction de l'utilisation des pesticides de synthèse et à leur remplacement par des méthodes non chimiques.

Plusieurs réunions régionales ont été menées ces dernières années pour sensibiliser ces acteurs à l'entrée en vigueur de la loi Labbé, d'abord au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les collectivités puis 2019 pour les particuliers. La communication a notamment été renforcée au niveau des acteurs régionaux les plus demandeurs (bassins versants, jardinerie, collectivités...).

Des journées départementales ont ainsi été organisées dans les cinq départements avec les élus, leurs services et l'administration, pour les sensibiliser à la nouvelle réglementation et à la gestion des espaces non concernés comme les terrains de sport ou les cimetières.

Outre un stand tenu jusqu'en 2017 au Salon du végétal à Angers, cette animation a également permis de s'investir dans de nombreuses journées

organisées par les partenaires (réunions régionale de l'UNEP, journées mises en oeuvre par des structures porteuses de SAGE ou animatrices de bassins versants, des jardinerie, label Terre saine, etc...) et d'y présenter les actions du plan Écophyto.

L'animateur s'est également investi dans la création d'une charte territoriale régionale d'entretien des espaces publics, le suivi des chartes jardinerie, la promotion des solutions alternatives et de biocontrôle, ainsi que dans l'appui à la gouvernance pour l'analyse et le suivi des projets en JEVI, déposés dans le cadre des appels à projets "communication Écophyto" et PRSE 3.

Toutefois, la loi Labbé a fortement réduit le champ des usages possibles en JEVI. Ainsi, le temps dédié aux acteurs en JEVI par l'animateur régional est passé de 70 % jusqu'en 2018 à 30 % en 2019. Un bilan des actions réalisées, des difficultés restantes et des secteurs sur lesquels un travail doit encore être mené sera réalisé d'ici l'automne 2019, en vue de définir la pertinence de poursuivre cette animation ou de la réorienter vers d'autres sujets prioritaires.

---

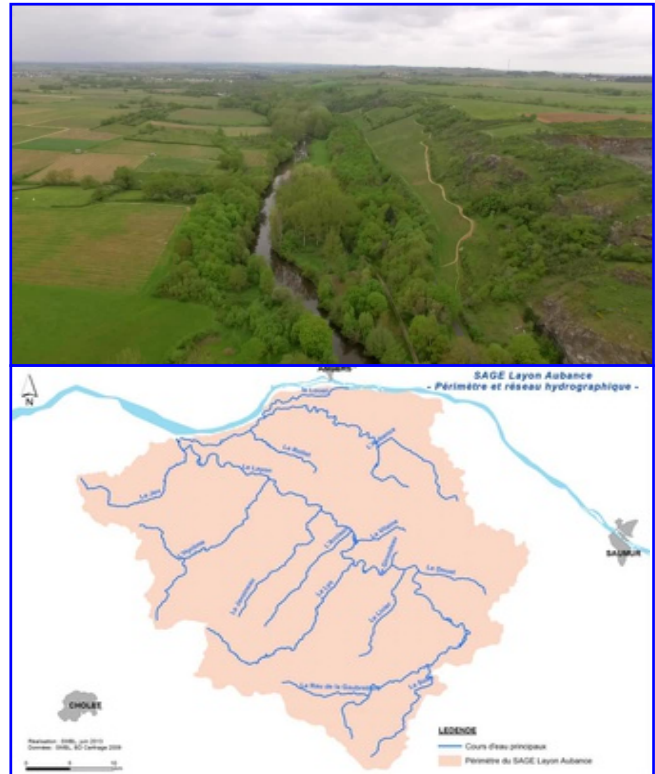
## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL BASSINS VERSANTS

### ► *Une instance régionale dédiée pour échanger sur Écophyto avec les acteurs de l'eau*

La création du CREBV est une des grandes nouveautés de la gouvernance installée en Pays de la Loire dans le cadre du plan Écophyto 2. Le besoin de mettre en place cette instance est issu de l'intégration dans le pilotage et la gouvernance régionaux de la DREAL, de la Région et de l'AELB, très impliquées dans la reconquête de la qualité des ressources en eau.

Cet élargissement s'est ainsi traduit par la création d'une action spécifique dans la feuille de route régionale intitulée "Cibler les efforts de la reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants à fort enjeu pesticides" (action 11) et la création d'un comité régional dédié.

Cette instance est animée par l'AELB et réunit notamment des animateurs des contrats territoriaux et de SAGE. Si son format pourrait encore évoluer en 2020 pour gagner en efficacité, l'instance a d'ores et déjà permis de sensibiliser les acteurs de l'eau aux enjeux du plan Écophyto, et de créer du lien entre ces acteurs et ceux engagés dans la transition agroécologie à bas niveau d'intrants.



## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL INDICATEURS ET SYNTHESE

### ► *Une nouvelle instance pour parler des sujets majoritairement portés par l'État*

Dans le cadre du plan Écophyto 2, la gouvernance régionale a installé un nouveau comité technique pour diffuser et échanger sur les sujets majoritairement portés par l'État, à savoir la connaissance, la formation, la santé et la politique de contrôles, dont les actions menées sont présentées ci-dessous.

Cette instance a été réunie en juin 2019 pour la première fois, avec une affluence et des échanges importants, invitant à renouveler si possible l'expérience lors du second semestre 2019.

### ► *Des dispositifs régionaux pour améliorer la connaissance de la contamination des milieux*

La DRAAF et la DREAL ont créé dès 2002 un réseau complémentaire de mesures et de suivi des pesticides dans les cours d'eau. Il vient compléter les analyses réalisées par l'ARS dans le cadre de son contrôle des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, de l'AELB dans le cadre de son suivi DCE et de quelques collectivités menant des analyses dans le cadre des contrats territoriaux.

Ce réseau permet aujourd'hui de disposer d'une donnée de qualité au niveau régional, et ainsi d'alimenter les bases OSUR et aujourd'hui NAÏADES de l'Agence de l'eau. De 2002 à 2016, des fiches annuelles ont été réalisées afin

de diffuser les résultats de ces suivis et de permettre aux acteurs régionaux de connaître les substances actives les plus souvent retrouvées.

En 2018, une nouvelle étape a été franchie en mettant ces données à disposition du plus grand nombre sur un site web développé par la DREA et permettant de réaliser des extractions et des synthèses multiples.

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/qualite-des-eauxl>



Conçu comme un outil évolutif, des réflexions seront menées en 2019 pour l'intégration éventuelle des données relatives aux eaux souterraines ou pour présenter d'autres indicateurs.

Les volets administratifs, techniques et financiers de ce dispositif sont suivis par la FREDON des Pays de la Loire (devenue Polleniz), dans le cadre d'une délégation confiée par la DRAAF et la

## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL INDICATEURS ET SYNTHESE

DREAL, en complément de celle déjà assurée pour l'animation des acteurs en JEVI.

Par ailleurs, en 2019, la DRAAF, la DREAL et l'ARS ont également apporté leur concours financier à l'association Air Pays de la Loire pour mener une campagne de mesure des pesticides dans l'air ambiant sur quatre sites de la région, entre juillet 2019 et juin 2020, dans la continuité de la campagne menée au niveau national entre juillet 2018 et juin 2019.

Les possibilités de financement étant limitées, des réflexions sont en cours pour définir la stratégie régionale à adopter sur ces suivis, entre leur poursuite en l'état, leur réduction ou la réaffectation des crédits vers d'autres thématiques ou types d'actions.

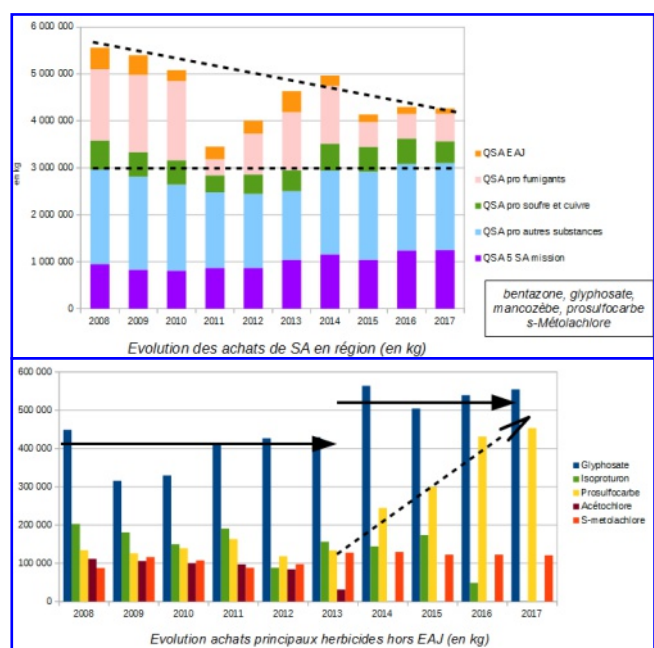
### ► *Un outil régional de suivi des achats de substances actives en région*

Lors du passage à Écophyto 2, la gouvernance régionale a souhaité poursuivre ses travaux de capitalisation des données d'achats des substances actives à usage phytopharmaceutique en région sur la base du code postal de l'acheteur. Ce travail avait été engagé dès 2011-2012, avec la constitution d'une base de données initiale 2008-2010 en 2012, élargie aux données 2011-2012 en 2014 puis aux données 2013-2016 en 2018.

Si les données historiques (2008-2013) ont été collectées directement auprès des distributeurs avec l'appui de Coop

de France Ouest pour les coopératives et de la FREDON des Pays de la Loire pour le négoce, les données sont issues de la BNV-d à partir de l'année 2014.

Ces données d'achat ont depuis été transmises à de nombreuses structures animatrices de bassins versants à l'échelle de la masse d'eau, sur la base d'une convention établie entre la DRAAF, la DREAL, l'AELB et la structure demandeuse, avec l'obligation de travailler ces données avec les représentants des distributeurs et des agriculteurs au niveau local.



## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL INDICATEURS ET SYNTHESE

Toutefois, l'ouverture au grand public des données liées au code postal de l'acheteur est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et devrait conduire à faire évoluer cet outil régional. Une réflexion est ainsi lancée pour valoriser les données sur un portail géographique, sur le principe de celui lancé en 2018 pour les pesticides dans les cours d'eau, avec une intégration des données provenant de la BNV-d puis progressivement de celles capitalisées en région entre 2008 et 2013.

L'objectif est aussi d'apporter des outils d'analyse de données brutes mises à la disposition du grand public pour mieux partager le suivi de la consommation des pesticides en région. Les biais de cette base de données nationale devront toutefois être identifiés afin de proposer des indicateurs robustes.

En parallèle, un travail régional sur l'indicateur NODU sera mené, en lien avec l'exercice national piloté par l'INRA, pour aider à la compréhension et aux facteurs d'évolution de cet indicateur.

### ► *Un appui aux établissements de formation*

Le plan Écophyto 2 a été l'occasion de tisser des liens avec le programme "Enseigner à produire autrement", via la sensibilisation des référents des établissements de formation au plan Écophyto et à la SBT par exemple.

Le nombre d'actions est allé croissant avec notamment l'organisation depuis 2018 d'une journée de formation-type au Certiphyto pour les agents volontaires à Segré (49), et d'une journée de sensibilisation des étudiants à la réglementation et aux bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à Rouillon (72), qui devraient être renouvelées lors de l'année scolaire 2019-2020.

En outre, les établissements ont été nombreux à entrer dans les groupes DEPHY de la région en 2016 et poursuivent cette implication en intégrant les nombreux groupes "30 000". Ainsi, tous les ateliers technologiques et exploitations agricoles de ces établissements de formation sont engagés dans des actions agroécologiques : baisse des intrants et particulièrement des IFT, reconception de systèmes de production, agroforesterie...



## ► ACTIONS MENEES EN LIEN AVEC LES MISSIONS DU COMITE REGIONAL INDICATEURS ET SYNTHESE

---

### ► *Connaitre et prévenir pour limiter les risques d'exposition*

Des travaux pilotés par l'ARS, et menés avec la DRAAF, la DREAL, les DDT(M), l'AFB, le Centre anti-poison et Santé publique France, ont été engagés au printemps 2019 pour mettre en place un dispositif régional de réception et de gestion coordonnées des signalements en lien avec l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, en s'inspirant de celui mis en place en Nouvelle-Aquitaine (appelé "Phyto-Signal"). Les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition.

Dans son fonctionnement, un des souhaits est celui de l'articulation avec la phytopharmacovigilance (ou PPV) mise en œuvre par l'ANSES.

Pour contribuer aux travaux sur la réduction des risques d'exposition, l'ARS a confié à la FREDON des Pays de la Loire (Polleniz) la mission de recenser les bonnes pratiques et initiatives (hors dispositions agricoles) mises en œuvre par les collectivités et les associations en matière de réduction des expositions aux produits phytopharmaceutiques, et d'information des personnes susceptibles d'être exposées (riverains notamment), ceci dans un objectif de valorisation et de diffusion.

### ► *Des communications sur la réglementation, la prévention et les mesures de protection*

Un axe de travail important de la gouvernance est de produire ou de favoriser la production de supports de communication (plaquettes, vidéos) ou de journées d'information sur la réglementation ou les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les professionnels.

Peuvent ainsi être citées la réalisation, ces dernières années, de plaquettes sur la gestion des effluents phytopharmaceutiques, les équipements de protection, le rangement d'un local de stockage des produits ou le renouvellement du Certiphyto.

Par ailleurs, la gouvernance soutient et valorise de nombreuses actions comme la réalisation d'actions de sensibilisation par la MSA, des interventions des services de contrôles devant les distributeurs ou dans les instances Écophyto, la signature en janvier 2017 d'une charte régionale de bonnes pratiques par les professionnels agricoles, ou la réalisation de vidéos de sensibilisation des riverains sur les pratiques des vignerons.

---

## ► ELARGISSEMENT DE LA GOUVERNANCE, DE L'ANIMATION ET DE LA COMMUNICATION

---

### ► *La mise en place d'une gouvernance et d'une animation élargies au niveau régional*

Une des évolutions majeures du plan Écophyto 2 a été l'implication de nouveaux acteurs dans le pilotage, l'animation ou les actions du plan en région.

Ainsi, outre l'entrée de la DREAL comme copilote du plan aux côtés de la DRAAF, de la Région comme coprésidente des instances et de l'AELB comme nouveau financeur d'actions du plan en région, des liens ont été créés avec les services de contrôle (AFB, DIRECCTE...), avec les MISEN et les directions des DDT(M), ainsi qu'avec d'autres services de la DRAAF, de la DREAL et de l'ARS (services chargés du suivi de la qualité de l'air ambiant, de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, du PRS, du PRSE3, du PREPA, du PNA, du contrôle des produits biocides...).

Si cette gouvernance devient plus complexe, elle a le mérite d'impliquer davantage d'acteurs et de mobiliser davantage de leviers (réglementaires, incitatifs ou financiers) et ainsi de favoriser davantage le changement de pratiques des professionnels utilisateurs d'intrants phytopharmaceutiques.

La cellule d'animation technique du plan en région s'est adaptée à cette évolution en intégrant plusieurs agents référents sur Écophyto des services précités, et en associant régulièrement des agents en charge du suivi de dispositifs agroécologiques (PRDAR,

GIEE, PREPA...).

Cette gouvernance et cette animation pourraient toutefois à nouveau se renforcer dans le cadre du plan Écophyto 2+, avec l'entrée officielle de l'ARS, déjà très impliquée depuis 2018, et de la DRRT dans le comité des financeurs et la commission agroécologie. Une des difficultés reste toutefois l'absence d'ETP et de crédits associés dans chaque structure, hors chef de projet Écophyto, pour piloter, coordonner et suivre l'ensemble de ces actions en région.

### ► *La mise en place d'une communication utile et ciblée au niveau régional*

Outre cette gouvernance et cette animation dédiée, la déclinaison des actions de la feuille de route régionale s'appuie également sur une communication qui se veut positive, utile et ciblée sur les plus grandes problématiques en région.

L'ensemble des possibilités sont utilisées pour sensibiliser un maximum d'acteurs et inciter au changement de pratiques, en utilisant alternativement plaquettes, vidéos, conférences de presse, journées d'échanges ou de démonstration, colloques, stands dans les salons professionnels et optimisation des enveloppes financières mises à disposition.

Des pistes d'amélioration existent toutefois encore (mise en place d'un espace ou amélioration des pages internet dédiées à Écophyto par les

## ► ELARGISSEMENT DE LA GOUVERNANCE, DE L'ANIMATION ET DE LA COMMUNICATION

---

principaux partenaires, par exemple) mais se heurtent à des problématiques de moyens et d'affectation aux missions prioritaires pour la mise en œuvre du plan.

Enfin, malgré la qualité et la quantité des supports diffusés, il reste encore difficile de sensibiliser un public large dans le cadre d'une communication à visée uniquement régionale.

---



## POUR EN SAVOIR PLUS

---

### *sur la feuille de route régionale*

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/La-declinaison-du-plan-en-Pays-de>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/lechophyto-ligerien-n-4/>

### *sur la transition agroécologique à bas niveau de produits phytopharmaceutiques*

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/L-accompagnement-des-agriculteurs>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/ecophyto/dephy-30-000-pour-experimenter/>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/lechophyto-ligerien-n-5-1/>

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Agricultures-innovantes-et>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/innovation/evenements/journee-agricultures-innovantes-et-partenariats-2019/>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/glyphosate-comment-limiter-les-impacts-enjeu-transfert-agronomie/>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/limaces-prevenir-par-lagronomie-plutot-que-guerir-par-des-traitements/>

### *sur la surveillance biologique du territoire*

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire-sbt/>

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Surveillance-biologique-du>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire-sbt/effets-non-intentionnels/>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/observation-de-la-biodiversite-en-agriculture-reseau-des-pays-de-la-loire/>

### *sur les jardins espaces végétalisés et infrastructures*

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/L-accompagnement-des-pratiques-en>

## POUR EN SAVOIR PLUS

---

### *sur les indicateurs régionaux sur les quantités achetées et la contamination des milieux*

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/L-Observatoire-des-achats-de>

[http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2015\\_depliant\\_observatoire\\_ECOPHYTO\\_BAT\\_cle813ca4.pdf](http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2015_depliant_observatoire_ECOPHYTO_BAT_cle813ca4.pdf)

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Suivi-des-pesticides-dans-les-eaux>

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/qualite-des-eaux-r437.html>

<http://apps.datalab.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/qualite-des-eaux/>

### *sur la prévention et mesures de protection des utilisateurs et des personnes exposées*

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Charte-de-bonnes-pratiques-pour-l>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/culture-de-la-vigne-pourquoi-et-comment-sont-appliques-les-produits-phytosanitaires/>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/detail-de-la-publication/actualites/effluents-phytosanitaires-bien-les-gerer/>

### *sur la communication régionale*

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Le-bilan-de-l-action-Ecophyto-en>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/ecophyto/>

---

# GLOSSAIRE - LEXIQUE

---

"30 000"	Exploitations agricoles engagées pendant une durée de 3 ans dans un projet de transition vers des systèmes de production tournés vers l'agroécologie à bas niveau de produits phyto-pharmaceutiques, en vue de démultiplier les systèmes économes éprouvés dans le réseau DEPHY
AELB	Agence de l'eau Loire-Bretagne
AFB	Agence française de la biodiversité
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail
ARS	Agence régionale de santé
BHR	Bureau horticole régional
BNV-D	Banque nationale des ventes pour les distributeurs (de pesticides)
BSV	Bulletin de santé du végétal
CAB	Coordination agrobiologique
CAE	Commission régionale agroécologie
CEPP	Certificat d'économie de produits phytosanitaires
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CIPP	Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
CIVAM	Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
CMR	Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRPPE	Centre régional de pathologie professionnelles et environnementales
CUMA	Coopérative d'utilisation du matériel agricole
DCE	Directive cadre sur l'eau
DEPHY	Réseau de démonstration, expérimentation et production de références sur les systèmes économes en produits phytopharmaceutiques, composé d'un volet FERME (groupes de 3 000 exploitations qui couvrent les différents types de productions) et d'un volet EXPE (expérimentations de pratiques et systèmes de cultures économes en pesticides, en stations expérimentales ou sites ateliers)
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRRT	Délégation régionale à la recherche et aux technologies
EAJ	Emploi autorisé dans les jardins
ENI	Effets non intentionnels
EPI	Equipement de protection individuelle
ETP	Equivalent temps-plein
FRCIVAM	Fédération régionale des CIVAM
FREDON	Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
GAB	Groupement agriculture biologique

## GLOSSAIRE - LEXIQUE

---

GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
IDfel	Initiative développement fruits et légumes
IFT	Indice de fréquence de traitements phytopharmaceutiques
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
JEVI	Jardins, espaces verts et infrastructures
Loi Labbé	loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MISEN	Mission inter-services de l'eau et de la nature
NODU	Nombre de doses-unités
OAD	Outil d'aide à la décision
OFB	Office français de la biodiversité (créé le 1er janvier 2020 par fusion de l'Agence française de la bioversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS))
PCAIE	Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (composé d'un volet végétal et d'un volet animal)
PIC	Protection intégrée des cultures La protection intégrée des cultures consiste dans l'utilisation optimale de l'ensemble des méthodes de lutte disponibles, en privilégiant les méthodes préventives et en utilisant des méthodes curatives qui s'appuient notamment sur des moyens de surveillance et d'aide à la décision
PNA	Plan national de l'alimentation
PNPP	Préparations naturelles peu préoccupantes
PPV	Phytopharmacovigilance
PRDAR	Programme régional de développement agricole et rural
PRF	Programme régional de formation
PREPA	Projet régional "Enseigner à produire autrement"
PRSE	Plan régional santé-environnement
PRST	Plan régional santé-travail
QSA	Quantité de substance active
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile La SAU est composée des terres arables (grande culture, cultures maraichères, cultures permanentes, cultures fourragères, prairies artificielles...), des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages) et des cultures pérennes (vignobles, vergers...).
SBT	Surveillance biologique du territoire
SIVAL	Salon international du végétal
UNEP	Union nationale des entrepreneurs du paysage



Directeur de publication : Yvan LOBJOIT  
Composition : DRAAF - Communication  
Publication : Août 2019